Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260309-DELIB2026_16-DE

Bécherel

COMMUNE DE BECHEREL

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Place Tanguy de Kernier 35190 Bécherel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 MARS 2026 à 19H30

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécherel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mélina PARMENTIER, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 15 | Présents : 11 | Votants : 11
Date de convocation : 02.03.2026
Date d'affichage convocation : 02.03.2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 13.03.2026

Présents :

PARMENTIER Mélina	LEPAGE Nathalie	
BOUSSEAU Delphine	MORICE Matthieu	HUE Jean-Michel
DURAND Michel	TRASSARD Emilie	REHAULT Olivier
SPAGNOL Paulette	PONSARD Christophe	
MANNOURY LACOUR Elisabeth		

Absent(s) Excusé(s) : CHILOU Valérie, HEMA Marie-José, LECHAUSSEE Florent, REHAULT Delphine.
A été nommé(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :
Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR.

Participation versée au RPI Bécherel-La Chapelle-Chaussée pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles privées

Délibération n° 2026.16

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, vu les termes de la convention en date du 27 novembre 2007 relative à la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, une participation doit être versée au RPI Bécherel-La Chapelle-Chaussée sur le compte de l'association de l'AEPEC (OGEC) de Bécherel.

Pour 2026, la participation est calculée en fonction du nombre d'élèves scolarisés et domiciliés à Bécherel au 01/09/2025 (Année scolaire 2025/2026) et en fonction du coût 2026 par élève déterminé par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Bécherel, Cardroc, Miniac-Sous-Bécherel et Longaulnay.

Madame le Maire donne le détail du calcul de la participation 2026 :

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260309-DELIB2026_16-DE

Dépenses Obligatoires	Elèves en Classe de Maternelle (de la PS à la GS)	Elèves en classe élémentaire (du CP au CM)
Dépenses obligatoires	**2 719,96 €**	**931,39 €**
NOMBRE D'ELEVES AU 01/09/2025	**4**	**7**
SOUS TOTAL	**10 879,84 €**	**6 519,73 €**
TOTAL DES DEPENSES OBLIGATOIRES	**17 399,57 €**	

Dépenses Facultatives	Elèves en Classe de Maternelle (de la PS à la GS)	Elèves en classe élémentaire (du CP au CM)
Dépenses facultatives (arbres de Noël, sorties pédagogiques etc..)	**29,00 €**	**29,00 €**
NOMBRE D'ELEVES AU 01/09/2025	**4**	**7**
SOUS TOTAL	**116,00 €**	**203,00 €**
TOTAL DES DEPENSES FACULTATIVES	**319,00 €**	

TOTAL PARTICIPATION A VERSER EN 2026	**17 718,57 €**

Le conseil municipal, après délibération et l'unanimité :

- Décide de verser à l'association AEPEC (OGEC) de Bécherel une participation d'un montant de 17 718.57 € comme indiqué ci-dessus pour l'année 2026.
- Dit que cette dépense sera imputée ainsi sur le Budget Primitif 2026 de la commune : au 6558 « Autres Contributions obligatoires », pour les dépenses obligatoires soit 17 399.57 € et au 65748 « Autres personnes de droit privé », pour les dépenses facultatives, soit 319 €.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour gérer cette question et signer tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme,
Suivent les Signatures.

Le Maire Mme Mélina PARMENTIER	La Secrétaire de séance Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR
MAIRIE de BECHEREL 35190	